

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Budget primitif 2026

Note de présentation

1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019 et est constitué des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences. Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

2. Priorités du budget

L'année 2025 a permis de poursuivre la mise en œuvre des deux programmes d'actions structurants du Syndicat et de démarrer les premiers chantiers de restauration de cours d'eau.

Prévention des inondations

Le Syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 3 à 4 ans. le contenu du PEP a été approuvé par le comité syndical en juillet 2021 et a été validé par la Préfecture en mai 2022.

Le Syndicat a ainsi engagé fin 2022 une étude globale du bassin versant qui permettra de mieux connaître la vulnérabilité du territoire aux inondations et aboutira à un schéma de gestion globale de prévention des inondations. La mission, sur une durée de 2 ans, a été confiée au groupement Setec Hydratec et SEPIA Conseils, pour un montant total de 702 486 € TTC (montant actualisé en 2025).

Afin d'accompagner la phase d'élaboration de la stratégie d'aménagement du bassin versant, deux prestations ont été engagées en 2024 : une pour l'analyse environnementale et l'autre pour mener la concertation sur le territoire. Une prestation pour réaliser des analyses coûts-bénéfices a également été engagée en 2025.

L'étude globale et les prestations complémentaires seront soldées en 2026 avec la finalisation du dossier de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dit « complet ». Ce dossier sera soumis à une validation des services de l'Etat. Aucune nouvelle dépense ne sera engagée pendant l'instruction du dossier. Les subventions du

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région seront soldées.

Milieux aquatiques

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une dizaine d'actions. Le montant total des actions a été estimé à 3,2 millions d'euros (révision 2025).

Deux opérations de restauration de milieux aquatiques ont été finalisées en 2025 : sur le Ruisseau d'Albet à la Broque et sur le Heylenbach à Wasselonne.

Après une année d'étude, un chantier a également débuté en 2025 à Still sur le Stillbach et son affluent le Bitzenbaechel. Le chantier sera finalisé au premier trimestre 2026. L'opération est estimée à 420 305 € TTC dont 96 000 € de dépenses en 2026.

Une mission de maîtrise d'œuvre a débuté en 2025 pour la restauration du Muhlbach à Osthoffen et se poursuivra en 2026 pour aboutir aux travaux. La phase avant-projet n'étant pas finalisée, le chiffrage des travaux reste estimatif. L'opération globale est estimée à ce stade à 328 500 € TTC, dont 320 000 € de dépenses en 2026.

Une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre débutera en 2026 pour la restauration de la continuité écologique sur la Bruche à Bourg-Bruche et Saulxures. Des investigations naturalistes ont déjà débuté en 2025. Les dépenses sont estimées à 60 000 € TTC.

Ces projets sont financés à hauteur de 80 % du montant HT par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est. Les dépenses sont également éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé avec un décalage de 2 ans. En 2026, des recettes sont donc attendues pour le FCTVA correspond aux travaux réalisés en 2024.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

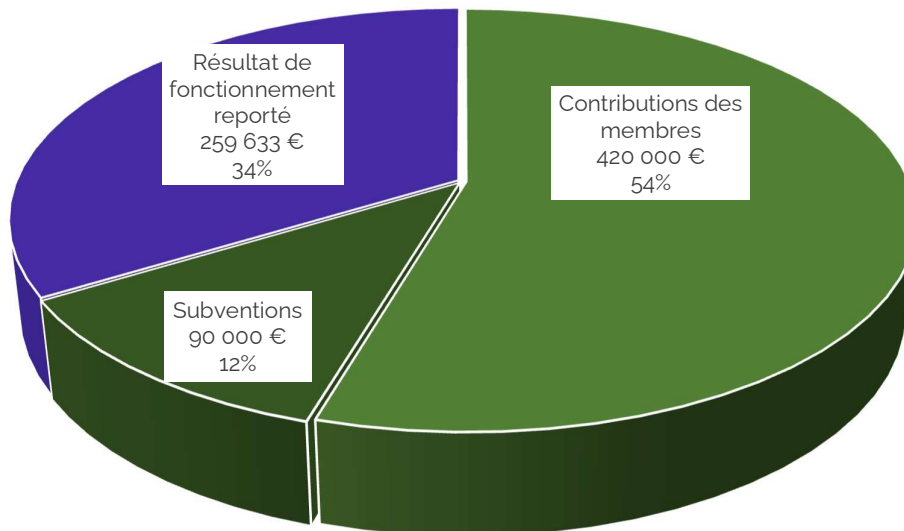
Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. Pour rappel, la contribution a évolué en 2025, passant de 120 000 € à 140 000 € par membre, soit une recette de 420 000 €. La contribution n'évoluera pas en 2026.

Depuis 2021, le Syndicat bénéficie de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Etat pour les missions d'animation. Les subventions versées par l'Etat correspondaient à l'animation du PEP PAPI. La durée maximale de subvention pour un PEP ayant été atteinte au 31/12/2025, aucune subvention ne sera versée dans l'attente d'une nouvelle subvention à la validation du PAPI.

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire en fonctionnement et en investissement. L'excédent de fonctionnement de 259 632,72 € est affecté en recettes de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement



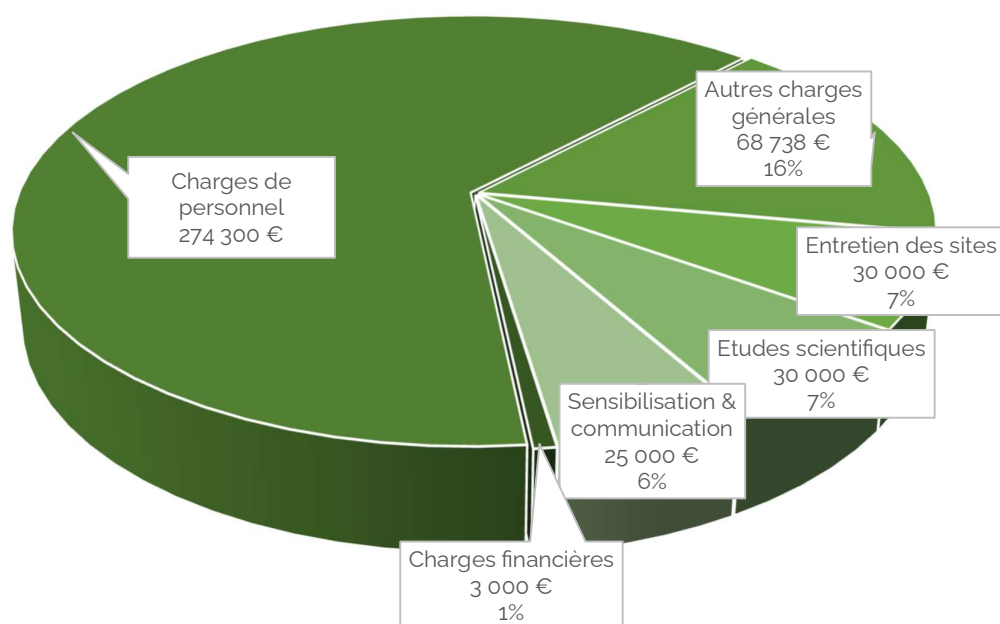
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	510 000,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	259 632,72 €
TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT	769 642,72 €

Dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement représentent **401 039 €** et sont réparties en 4 postes de dépenses principaux :

- Les charges de personnel (cf. partie 10) ;
- Les charges générales permettant le fonctionnement de la structure : **68 738 €** ;
- L'entretien des passes à poissons et les potentiels besoins d'entretien sur les sites ayant fait l'objet d'un chantier en 2024/2025 : **30 000 €** (compris dans le chapitre des charges à caractère général) ;
- Le suivi scientifique des sites ayant bénéficiés de travaux : **30 000 €** ;
- Les actions de sensibilisation et communication (vidéo de présentation des chantiers, impressions du livre audio, etc.) : **25 000 €** ;
- Les charges financières liées à la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel : **3 000 €**.

Dépenses réelles de fonctionnement



Des opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements des immobilisations et au virement à la section d'investissement (= auto-financement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>Frais généraux, entretien des sites, actions de sensibilisation, etc.</i>	123 728,00 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	274 300,00 €
CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUIT	10,00 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>5 000,00 €</i>
<i>VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>363 604,33 €</i>
TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT	769 642,72 €

Recettes d'investissement

La différence entre les recettes et les charges de fonctionnement permet **un autofinancement de l'investissement de 363 604 €** en 2026.

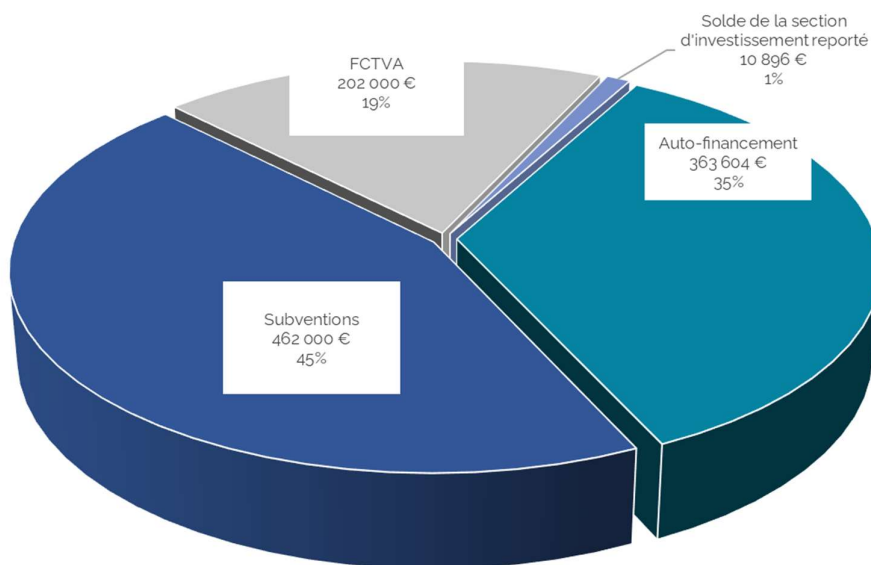
Les recettes d'investissement comprennent également des subventions d'investissement sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs et la Région Grand Est pour la réalisation des études et des travaux, estimées à **462 000 €**.

En 2026, le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** sera versé pour les dépenses de travaux réalisées en 2024. Les recettes attendues s'élèvent à **202 000 €**.

L'excédent d'investissement est de 10 895,67 € est affecté en recettes d'investissement.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements et à la reprise de crédits d'investissement sur des comptes différents (opérations patrimoniales) : des avances reprises sur les comptes de frais d'études ou de travaux et des frais d'études reprises sur le compte de travaux. Elles sont équilibrées avec des dépenses d'ordre de fonctionnement et d'investissement.

Recettes réelles d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES <i>FCTVA</i>	202 000,00 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	462 000,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 895,67 €
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>363 604,33 €</i>
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>5 000,00 €</i>
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>100 000,00 €</i>
TOTAL - RECETTES INVESTISSEMENT	1 143 500,00 €

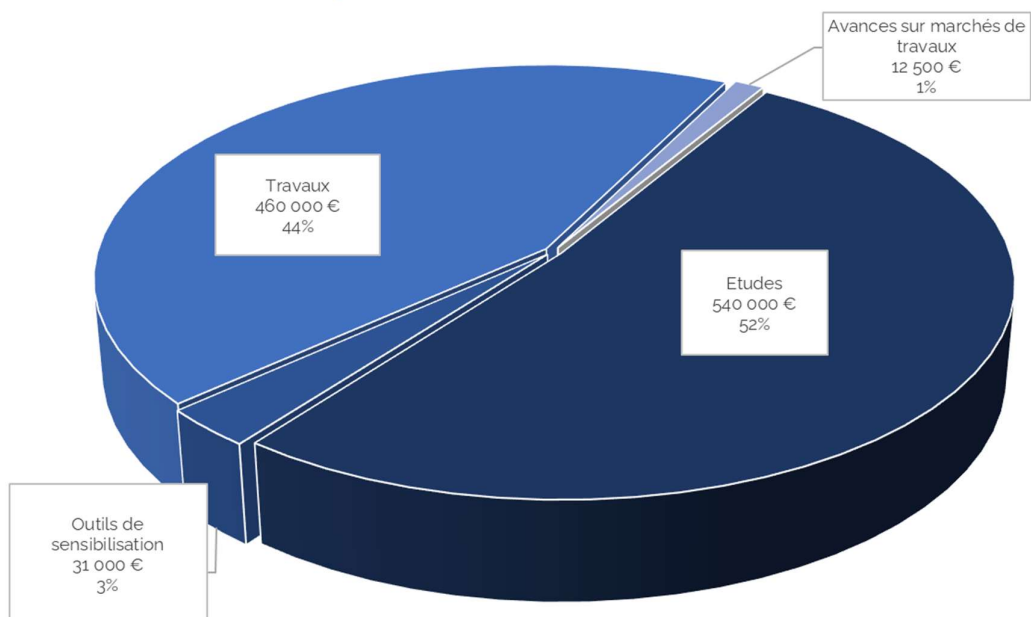
Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études et de travaux pour la restauration des cours d'eau (aménagement de terrain) et la prévention des inondations, dont les crédits de paiement sont inscrits dans les autorisations de programme pluriannuelles (cf. partie 5). Des dépenses sont également affectées à la création d'outils de sensibilisation. En 2026, il est ainsi prévu de créer et poser des panneaux pédagogiques à proximité des cours d'eau restaurés.

Des dépenses prévisionnelles pour les avances sur marché sont également inscrites (compte 238).

Les dépenses d'ordre correspondent à la reprise de crédits d'investissement sur des comptes différents (opérations patrimoniales) : des avances reprises sur les comptes de frais d'études ou de travaux et des frais d'études repris sur le compte de travaux.

Dépenses réelles d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>Etudes et outils de sensibilisation</i>	571 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>Travaux</i>	460 000,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS <i>Avances sur marchés</i>	12 500,00 €
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	100 000,00 €
TOTAL - DEPENSES INVESTISSEMENT	1 143 500,00 €

4. Montant du budget primitif 2026

Fonctionnement

Recettes réelles	510 010,00 €
	259 632,72 €
Total des recettes	769 642,72 €

Dépenses réelles	401 038,39 €
Opérations d'ordre (<i>amortissements</i>)	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	363 604,33 €
Total des dépenses	769 642,72 €

Investissement

Recettes réelles	664 000,00 €
Opérations d'ordre (<i>amortissements et opérations patrimoniales</i>)	105 000,00 €
Autofinancement	363 604,33 €
Excédents capitalisés	10 895,67 €
Total des recettes	1 143 500,00 €

Dépenses réelles	1 043 500,00 €
Opérations d'ordre (<i>opérations patrimoniales</i>)	100 000,00 €
Total des dépenses	1 143 500,00 €

Le Syndicat n'a pas de budget annexe.

5. Crédits d'investissement pluriannuels

Par délibération du 15 décembre 2021, le comité syndical a adopté deux autorisations de programme pluriannuelles, correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les études et travaux inscrits dans les programmes d'actions portés par le syndicat.

Programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
740 000 €	760 000 €	100 000 €	1 600 000 €

Le programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig a été validé par le comité syndical en juillet 2021 et transmis pour validation à la Préfecture. L'action principale, une étude globale du bassin versant, a débuté en novembre 2022 et sera soldée en 2026.

Plusieurs prestations complémentaires ont été engagées en 2024 et 2025 pour la réalisation d'une analyse environnementale et d'analyses multicritères ainsi que pour un accompagnement à la concertation. Ces trois prestations seront soldées au premier trimestre 2026.

AP PEP PAPI Bruche Mossig pour l'année 2026 :

	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
2031 - Etudes	0 €	186 975 €	373 257 €	254 445 €	743 273 €	1 557 950 €
2188 - Autres immobilisations		8 000 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €
2051- Concessions et droits similaires			17 600 €	16 450 €	0 €	34 050 €
Total	0 €	194 975 €	390 857 €	270 895 €	743 273 €	1 600 000 €

L'AP sera soldée en fin d'année 2026. Le montant total de 1 600 000 € ne sera certainement pas atteint au regard des engagements. Seules les dépenses prévues ont été inscrites dans le BP 2026.

Programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
350 000 €	775 000 €	670 000 €	195 000 €	1 990 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031) et des travaux d'aménagement de terrain (21728).

Le programme d'actions pour les milieux aquatiques a été validé en 2022 et comprend des études et travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique de cours d'eau, la préservation des zones humides et la résilience aux étiages.

L'autorisation de programme a été modifiée en 2024, avec une évolution de l'enveloppe globale pour pouvoir mener l'ensemble des travaux correspondants aux études engagées, avec un montant total élevé à 2 391 712 €.

Il est proposé de faire évoluer cette autorisation de programme avec les montants estimatifs des projets engagés. L'objectif est de soldé l'autorisation de programme en 2027.

L'autorisation de programme comprend les opérations suivantes :

- Restauration du Ruisseau d'Albet à La Broque (*travaux réceptionnés en 2025*)
- Remise à ciel ouvert et de renaturation du Heylenbach à Wasselonne (*travaux réceptionnés en 2025*)
- Restauration du Stillbach et des zones humides associées à Still (*travaux en cours*)
- Restauration du Muehlbach à Osthoffen (*études de maîtrise d'œuvre en cours*)
- Restauration de la continuité écologique sur la Bruche à Bourg-Bruche et Saulxures (*investigations préalables en cours*)
- Restauration des sources du Muehlbach à Dahlenheim (*non démarrée*)
- Etudes de redynamisation des Muehlbach connectés au Canal de la Bruche (*soldée*)

En 2026, les dépenses prévisionnelles correspondent :

- Au solde des missions de maîtrise d'œuvre pour le Ruisseau d'Albet et le Heylenbach
- A la finalisation des travaux en cours sur le Stillbach
- A la finalisation des études et aux travaux pour le Muehlbach à Osthoffen
- Aux démarrages des études de maîtrise d'œuvre pour la Bruche amont et le Muehlbach à Dahlenheim

AP Milieux aquatiques pour l'année 2026, avec révision :

	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
Études 2031	19 230 €	113 442 €	262 793 €	79 360 €	170 000 €	30 409 €	675 234 €
Travaux 21728	0 €	0 €	1 250 002 €	435 849 €	347 415 €	412 000 €	2 445 265 €
TOTAL	19 230 €	113 442 €	1 512 795 €	515 208 €	517 415 €	442 409 €	3 120 500 €

6. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a contracté une ligne de trésorerie pour un montant maximal de 200 000 €, pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} janvier 2026.

8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif du Syndicat compte 5 agents pour 3,7 ETP :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargée de mission prévention des inondations	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet 35 h
<i>Chargée de la commande publique</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 30%</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 40%</i>

Les charges de personnel pour l'année 2026 sont évaluées à **274 300 €**.